



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	03.05.2022
Titre du projet du marché	Nouveau bâtiment pour les Sciences Humaines (UNIL)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	236571
N° de la publication SIMAP	1256409
Date de publication SIMAP	11.04.2022
Adjudicateur	Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)
Organisateur	Background Architecture Sàrl, Boulevard de Grancy 51, 1006 Lausanne, Suisse, E-mail: ferreira@background-architecture.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	25.04.2022 à 17h au plus tard. Seules les questions formulées par le biais du site www.simap.ch sont acceptées. Aucune question ne sera traitée par téléphone
Rendu documents	23.05.2022 à 11h00 Le cachet postal ne fait pas foi. Les offres sont à déposer en 2 exemplaires papiers imprimés en recto et format A4 ainsi qu'en format informatique Word/Excel et PDF sur une clé USB. Le tout sera rendu sous pli fermé portant la mention « 10007 NBSH_3 - à ne pas ouvrir ». Les offres sont à transmettre à Etat de Vaud, DGIP - DAI, à l'attention de Mme Rachel Hamel Dubi, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne, Suisse, E-mail: rachel.hamel-dubi@vd.ch
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Code des frais de construction (CFC): 293 - Ingénieur électricien Un mandataire individuel est envisagé. Spécialistes engagées : Ingénieur en électricité
Description détaillée des prestations / du projet	Mandat d'ingénieur électricien pour les phases SIA 31 à 53 Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 108. Les prestations à fournir ne sont pas clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Non admise.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Aucune préimplication n'existe.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	M. Iglesias, Arch. EPF, Responsable domaine II, représentant MO – DGIP Mme Hamel, Arch. EPF, Cheffe de projet, représentant MO – DGIP M. Villat, Arch. EPF, Organisateur, Background Architecture M. Lee, Arch. EPF, Organisateur, Background Architecture Suppléant(e): Mme Ferreira, Arch. EPF, Organisateur, Background Architecture
Conditions de participation	La procédure est ouverte aux bureaux d'ingénieurs établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- être porteur des diplômes des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich (EPF), des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence
- être inscrit dans un registre professionnel : registre A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens), MPQ (Mandataires Professionnels Qualifiés) ou dans un registre équivalent

Engagements sur l'honneur.

Critères d'aptitude	Voir conditions de participation
Critères d'adjudication / de sélection	-
Indemnités / prix :	<p>C1 : Honoraires et crédibilité 30% (Honoraires : Linéaire T200) (Temps consacré : T4)</p> <p>C2 : Organisation du soumissionnaire pour l'exécution du marché 16%</p> <p>C3 : Qualités techniques de l'offre 30%</p> <p>C4 : Organisation de base du soumissionnaire 6%</p> <p>C5 : Références du soumissionnaire 18%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante. • La préimplication est correctement traitée par la notion « Aucune préimplication n'existe » • Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Les délais sont corrects. • Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	-
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

